

**DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU GRAND EST**

DECISION DE FERMETURE DEFINITIVE D'UN DEBIT DE TABAC

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects du Grand Est,
Vu l'article 568 du Code Général des impôts,
Vu le décret 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés et ses articles 2, 8 et 37,
Vu la délégation de signature du 3 janvier 2018 de Monsieur Gérard SCHOEN, directeur interrégional, concernant le décret susvisé,

Considérant la cessation d'activité entraînant démission en qualité de gérante de débit de tabac, sans présentation de successeur, de Madame Odile DILLESENSENGER avec date d'effet au 31 mars 2018,
Considérant la résiliation du traité de gérance la liant à l'administration des douanes et droits indirects, à la date du 31 mars 2018,

DECIDE

conformément à l'article 37 du décret 2010-720 du 28 juin 2010,

la fermeture définitive du débit de tabac N°8800064W sis 4 Place de la Mairie à BRÛ (88700) à la date du 1^{er} avril 2018.

A Nancy, le **17 AVR. 2018**

P/ le directeur interrégional des douanes
et droits indirects du Grand Est
et par délégation,
Le directeur régional,



Joseph GRANDGIRARD

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS GRAND EST

DÉCISION DE FERMETURE DÉFINITIVE D'UN DÉBIT DE TABAC

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects du GRAND-EST

Vu l'article 568 du Code Général des impôts,

Vu le décret 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés et ses articles 8 et 37,

Vu la délégation de signature du 3 janvier 2018 de M. Gérard SCHOEN, directeur interrégional, concernant le décret susvisé,

Considérant le formulaire d'acceptation de l'indemnité de fin d'activité du 15/11/2017,

Considérant la résiliation du contrat de gérance liant la débitante, Mme Céline FLEURENCE, à l'Administration des douanes et droits indirects conformément à l'article 37-3° de décret 2010-720,

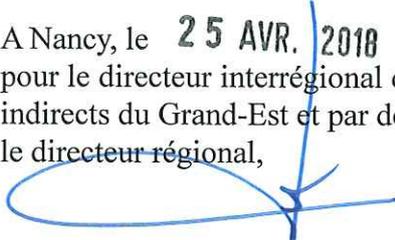
DECIDE

la fermeture définitive du débit de tabac N°8800138M

sis 2 bis, rue du général Patch 88460 DOCELLES

à la date du 10/05/2017.

A Nancy, le **25 AVR. 2018**
pour le directeur interrégional des douanes et droits
indirects du Grand-Est et par délégation,
le directeur régional,


Joseph GRANDGIRARD